

MAIRIE DE TREMBLECOURT..

8, rue de la Mairie
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 JANVIER 2010**

CONVOCATION DU 21 JANVIER 2010

Présents : Laurence DELAY, Marie-José FOURNIER, Jean-Paul HECHT, Danièle JANNEL, Laurent HILLARD, Frédéric PATARD

Absents : Brigitte CILLA

Excusés : Francis COLIN (a donné pouvoir à D.JANNEL)

Le secrétaire de séance désigné par le conseil est Laurence DELAY.

Le procès verbal de la séance du 06 novembre 2009 a été approuvé et signé par l'ensemble des conseillers présents. Un exemplaire est remis à chacun des conseillers (y compris les personnes excusées ou absentes)

Aménagement de la route départementale 907 :

Le conseil municipal prend connaissance des propositions d'aménagement établies par le CAUE de Meurthe et Moselle. Ce projet avait été étudié lors de la réunion de concertation du 21 janvier 2010 avec les services du conseil général (DIRAT, UDAM et avec M.BECKER du CAUE)

Les propositions du 21.01.10 ont été complétées selon les remarques qui avaient été apportées par les conseillers présents, et le document définitif, soumis aujourd'hui au conseil est donc approuvé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les démarches pour le recrutement du maître d'œuvre qui sera chargé d'établir l'avant projet d'aménagement, mais également du suivi des travaux et autorise le maire à déposer tous les dossiers de subvention auprès des différents partenaires. (Conseil Général 54 pour la dotation intercommunale d'investissement, Etat pour la DGE et dotation de développement rural, député pour les fonds parlementaires, etc)

A noter : sur le projet approuvé, on constate que le CAUE a maintenu l'aménagement d'une plate forme coté Rosières en Haye et qu'il met l'accent sur la nécessité de trouver la solution adaptée à la circulation des autobus scolaires devant la mairie.

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics:

Le maire explique que cette délibération doit être adoptée par toutes les communes quelle que soit leur population. Il s'agit de permettre le déplacement ou l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans tous les espaces publics de la commune (trottoirs, accès aux bâtiments publics.)

La salle polyvalente, la médiathèque, les 4 classes ont été construites pour répondre à cette obligation. L'aménagement de la RD 907 tiendra compte de cette obligation, par contre, ni la mairie ni l'église, ni les autres rues ne répondent à ce critère. Il faudra donc établir un plan d'accessibilité et préciser les solutions à mettre en place selon un calendrier défini.

A l'unanimité, le conseil municipal de Tremblecourt s'engage à établir le plan d'accessibilité.

Aide aux vacances 2010:

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe d'une aide aux vacances, pour les enfants de moins de 18 ans, domiciliés dans la commune.

Cette aide sera accordée pour tout séjour de l'enfant ayant eu lieu en 2010, colonie de vacances, centre de loisirs sans hébergement ou camp itinérant, etc pour un montant maximal de 50 euros par enfant, déduction faite des aides de la CAF.

Il conviendra d'adresser les pièces justificatives du séjour de l'enfant, accompagnées de la facture acquittée (comprenant les coordonnées de l'organisateur agréé, le prix du séjour, le montant pris en charge par la CAF et le coût résiduel acquitté par la famille).

Mise en conformité éclectique des cloches :

L'entreprise habituellement chargée des travaux d'entretien du clocher, les Ets CHRETIEN, a remis plusieurs devis pour des travaux à l'église de Tremblecourt.

1^{er} devis : Mise en conformité électrique

2^{ème} devis : Remplacement des battants des cloches 1 et 3

3^{ème} devis : Remplacement des brides de suspension des 3 cloches.

Compte tenu de l'importance des travaux à envisager, le conseil municipal décide de demander d'autres devis auprès d'autres entreprises.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor:

Le maire soumet au conseil municipal la demande de versement d'indemnité de conseil au comptable du trésor pour la commune de Tremblecourt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le versement de l'indemnité pour la durée du mandat.

Gestion des chemins communaux :

Le maire explique que certains chemins appartenant à la commune, parce qu'ils n'étaient plus ou peu utilisés, ont été progressivement labourés par les exploitants agricoles riverains. Le conseil municipal avait, dans sa séance du 19.12.2008 décidé de mettre en location ces différentes surfaces, de manière à éviter une prescription trentenaire. Un devis a été demandé à un cabinet de géomètre expert de Toul pour établir les dossiers correspondants.

A la lecture de ce devis important, les conseillers souhaiteraient que les agriculteurs soient contactés au préalable par courrier et qu'ils établissent eux-mêmes leurs plans et propositions pour la location de ces différentes surfaces.

Le géomètre serait alors contacté pour la mise en forme définitive des plans et calculs de surface. Un courrier sera donc établi en ce sens.

Réserve communale :

La réserve communale de sécurité civile est formée de bénévoles. Elle est facultative et placée sous la seule autorité du maire. Elle est chargée d'apporter son concours au maire

dans les situations de crise. (ex : tempête en 1999, recherche de personnes égarées, etc.) Elle peut être constituée par les membres du conseil municipal, mais aussi par d'autres personnes qui seraient volontaires, majeures, et qui acceptent de communiquer leurs coordonnées téléphoniques. La commune s'engage à assurer ces personnes pendant les missions qui leur seront confiées.

La réserve communale a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics. Tous les conseillers présents se portent volontaires, un appel à candidature sera publié dans le prochain bulletin communal.

Questions diverses :

Urbanisme : Le maire propose d'inviter M. Renée AUBIN, consultant spécialisé en urbanisme réglementaire à venir présenter les prestations de son cabinet, qu'il s'agisse de règles d'urbanisme applicables sur la commune, de taxes et participations d'urbanisme, des services qu'il serait possible de solliciter, etc. Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite recevoir Mme AUBIN, pour une séance d'information.

Eclairage public : sur proposition du maire, le conseil municipal souhaite pouvoir étudier le remplacement des ampoules d'éclairage public par des ampoules basse consommation. Un devis sera demandé à la société SVT pour une première approche. Par ailleurs, le conseil municipal sera invité à étudier la possibilité d'économiser sur le fonctionnement de l'éclairage public en éteignant les lampadaires une partie de la nuit.

Conseil d'école : 278 élèves sont aujourd'hui scolarisés au sein du regroupement pédagogique de notre secteur ; ils étaient plus de 300 les années passées. Il est possible que l'éducation nationale décide de la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée ou peut être l'année suivante car un grand nombre d'enfants nés en 2000 partiront alors en 6^{ème}. Laurent Hillard précise que les enseignants espèrent pouvoir maintenir toutes les classes, d'autant que la commune de Jaillon vient de mettre en vente une quarantaine de parcelles à bâtir.

Informations presbytère: il serait vendu. Les renseignements d'urbanisme sont parvenus en mairie.

Vœux du maire : Ils auront lieu demain 30 janvier à 18h00. La préparation de la salle aura lieu à partir de 14h00.

Elections régionales : 14 et 21 mars prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Les conseillers présents sont invités à remplir le planning selon leurs disponibilités.

Réparation des guirlandes électriques appartenant à la commune : Le premier adjoint donne RDV à tous les volontaires le samedi 6 mars de 8h à 12h à la salle polyvalente pour aider à la réparation des guirlandes.

L'ordre du jour est épuisé.